



*Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Angers le Fresne
B.P. 43 627
49036 - ANGERS CEDEX 01
☎ : 02.41.68.60.03.
☎ : 02.41.68.56.62.
E-mail cfppa.angers @ educagri.fr*

**PREPARATION A L'UC 2 DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION POUR LES
DISTRIBUTEURS ET APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DATES :	27 – 28 septembre puis 4 – 5 octobre 2010	LIEU :	ANGERS
----------------	---	---------------	--------

27 septembre : *Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 10 h 15 - Accueil
- Présentation de la Formation UC 2
- Contexte du certificat dans le cadre de la législation en vigueur

10 h 30 à 12 h 30 OI 2114 – E.C. de citer la réglementation sur la distribution des produits antiparasitaires
- Connaissance des règles relatives à la vente des produits antiparasitaires

Intervenant : JP. Guessard

13 h 30 à 15 h 30 OI 2111 – E.C. de citer la réglementation relative à la mise sur le marché des produits phytosanitaires
- A.M.M.(Homologation) : - réglementation Européenne,
- réglementation Française

15 h 30 à 17 h 15 OI 2113 – E.C. de citer la réglementation en vigueur relative au stockage et à la mise en rayon (au niveau de la distribution, au niveau de l'entreprise)

28 septembre : *Intervenant : F. Guérin*

9 h 00 à 12 h 15 OI 22 – E.C. de consulter les principales dispositions en vigueur qui concernent la distribution et l'application des produits antiparasitaires
OI 221 – E.C. de citer les différentes sources de réglementation et consignes en vigueur
- les différents textes réglementaires :
Définitions, exemples (droit communautaire, droit français)
OI 222 – OI 223 – Etude de textes réglementaires et textes de consignes

28 septembre : (suite) *Intervenant : F. Guérin*

13h30 à 15 h 00 OI 213 – E.C. de rappeler les principales réglementations et consignes en vigueur qui concernent l'environnement :

- ↪ devenir des produits de traitement
- ↪ produits présentant un risque exceptionnel
- ↪ utilisation des produits très toxiques
- ↪ traitements aériens
- ↪ résidus, délais de carence
- ↪ protection des abeilles

15 h 00 à 17 h 15 OI 212 – E.C. de rappeler les principales réglementations et consignes en vigueur qui concernent l'hygiène et la santé :
Intervention d'un conseiller en prévention des risques professionnels
- Hygiène et sécurité dans l'emploi des produits phytosanitaires
information sur le réseau Phyt'Attitude

4 octobre : *Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 10 h 30 OI 211 (OI 2112) – E.C. de citer la réglementation en vigueur relative au transport des produits phytosanitaires

10 h 30 à 12 h 15 OI 211 (OI 2115) – E.C. de citer la réglementation relative à l'application des produits antiparasitaires

E.C. de Choisir des produits adaptés à la culture et au parasite à combattre :
Rappel sur les modalités d'utilisation de l'Index Phytosanitaire

Intervenant : JP. Guessard

13 h 30 à 15 h 30 Présentation des rôles et missions du S.R.A.L.
Information sur le « Bulletin du végétal »

15 h 30 à 17 h 15 Application des produits antiparasitaires :

Mise en œuvre pratique : Utilisation de l'Index Phytosanitaire ACTA, dosage, étalonnage.

5 octobre : *Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 10 h 30 Les Outils d'Aide à la recherche d'information réglementaires et législatives
↪ Connaissances de sites Internet
↪ Recherche d'informations

10 h 30 à 12h 15 - Complément, révision

14 h 00 à 15 h 00 Epreuve certificative UC 2

15 h 00 à 15 h 30 Corrigé de l'épreuve

15 h 30 à 16 h 00 Bilan de la session

Intervenants : F. GUERIN formatrice C.F.P.P.A, J-P. GUESSARD formateur

Nota : Ce déroulement est prévisionnel, il peut subir éventuellement des modifications.